



Monsieur Pierre MARHIC
Président de l'ANVVEN
7, rue Moulin du Rufa
29820 BOHARS

COMMISSION
DES

Paris, le 15 décembre 2011

AFFAIRES SOCIALES

Réf. : S/2011.361

LA PRÉSIDENTE

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec la plus grande attention de la lettre que vous m'avez adressée visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires.

La commission des affaires sociales, que je préside, est pleinement consciente des difficultés que vous rencontrez. Ma collègue Gisèle Printz, rapporteure pour avis du budget « Anciens combattants » au sein de la commission, a largement évoqué ce sujet à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 2012.

La loi Morin n° 2010-2 du 5 janvier 2010 à laquelle vous faites référence ayant été examinée par la commission des affaires étrangères, je transmets, ce jour, votre courrier à son président, mon collègue Jean-Louis Carrère, qui sera mieux à même de vous répondre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bonne cordialement,

Annie DAVID